



COMMISSION DE DISCIPLINE ET DES REGLEMENTS CONFIGURATION DISCIPLINAIRE

Réunion restreinte du 22 février 2017

PROCES-VERBAL

Nombre de membres présents : 4

[Le document ci-dessous est une information non exhaustive à l'attention des clubs et ne saurait se substituer ou remplacer les sanctions avec date d'effet, figurant dans l'espace Documentaire de Rolskanet : http://rolskanet-ffrs.net/documentation](http://rolskanet-ffrs.net/documentation)

L'exécution provisoire des sanctions ci-dessous est prononcée et compte-tenu des impératifs liés au déroulement des compétitions et à l'équité sportive, en application de l'article 19 Du Règlement Disciplinaire l'appel est non suspensif.

Libellé décision	Motif	Amende	Date d'effet	Nom du club	Date du match	Discipline	Compétition	Rôle
2 matchs de suspension de toutes fonctions officielles	2.2 A.RD	70,00 €	23/02/2017	EPERNAY	18/02/2017	ROLLER HOCKEY	ELITE	OFFICIEL
1 match de suspension automatique + convocation à la prochaine audience	1.14 A.RD	70,00 €	23/02/2017	EPERNAY	18/02/2017	ROLLER HOCKEY	ELITE	JOUEUR
1 match de suspension ferme	1.4 A.RD	70,00 €	23/02/2017	MARCY	18/02/2017	ROLLER HOCKEY	N2 - POULE A	JOUEUR
1 match à huis clos ferme + 1 match à huis clos avec sursis	Manquement à l'obligation de sécurité. Dégradation des affaires de l'arbitre.	200,00 €	23/02/2017	GLEIZE	18/02/2017	RINK HOCKEY	N2 - EST	CLUB
1 match à huis clos avec sursis	Manquement à l'obligation de sécurité. Projection de bière par un spectateur sur le visage de l'arbitre	200,00 €	23/02/2017	LV LA ROCHE SUR YON	18/02/2017	RINK HOCKEY	N1 - ELITE	CLUB

